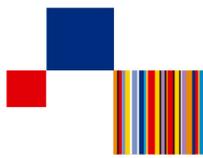


PLAN DE SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE

LYCÉE FRANCO-PÉRUVIEN

2016



Introduction	Page 3
PREMIÈRE PARTIE : FONDEMENTS NORMATIFS ET PÉDAGOGIQUES	
I. Savoir-vivre ensemble	Page 5
1.1 Fondements normatifs	Page 6
1.2 Fondements pédagogiques	Page 7
1.3 Espaces de communication scolaire	Page 8
II. Comité de Savoir-vivre ensemble : Organisation et fonctions	Page 14
2.1 Fonctions	Page 14
a. du Comité	Page 15
b. De la Direction	Page 15
c. Du personnel de Psychologie	Page 15
2.2 Service chargé de l'exécution du plan de savoir-vivre ensemble : Fonctions	Page 16
DEUXIÈME PARTIE : PROTOCOLE DE RÉOLUTION DES CONFLITS	
I. Étapes du processus de résolution des conflits.	Page 19
II. Glossaire des termes	Page 20
III. Niveaux d'interaction.	Page 21
TROISIÈME PARTIE : PROTOCOLE EN CAS DE HARCÈLEMENT SCOLAIRE	
I. Protocole en cas de harcèlement scolaire	Page 25
II. Critères pour déterminer la configuration d'un cas de harcèlement scolaire	Page 27

INTRODUCTION

Le savoir-vivre ensemble fait partie de la structure organisationnelle du Lycée Franco-Péruvien et il devient explicite dans ce Manuel en abordant des sujets liés à la vie ensemble de la communauté éducative.

Le Lycée Franco-Péruvien cherche à promouvoir et encourager la compréhension et le développement d'un savoir-vivre ensemble à l'école en harmonie par le biais d'un plan qui a pour principes recteurs les valeurs de respect, tolérance, solidarité, collaboration, justice et paix, dans le cadre des Droits de l'Homme et de ceux dérivés de la Convention sur les Droits des Enfants.

C'est ainsi que nous souhaitons éviter les programmes isolés qui tentent d'apporter une réponse à des problématiques pas entièrement comprises, où la formation est reléguée au niveau des intentions et inspirations de chaque enseignant, sans une directive claire du Lycée.

C'est pour cette raison que le fait d'avoir un plan d'action permet d'organiser et évaluer le savoir-vivre ensemble ainsi que la formation socioaffective et éthique en tant que composante explicite du Lycée Franco-Péruvien, avec un programme systématique, coordonné, cohérent et efficace d'actions à des fins formatives.

Ce manuel est destiné à toute la communauté éducative du Lycée Franco-Péruvien : élèves, parents et personnel enseignant et non enseignant du Lycée, afin de faire connaître le cadre dans lequel est encouragé le savoir-vivre ensemble, les objectifs, les mécanismes d'action du Lycée et les procédures à suivre.

PREMIÈRE PARTIE

FONDEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET PÉDAGOGIQUES

I. Savoir-vivre ensemble

Le savoir-vivre ensemble est la capacité des gens à vivre avec d'autres personnes dans un cadre de respect mutuel et de solidarité réciproque. Cela implique la reconnaissance et le respect de la diversité, la capacité des gens à se comprendre, à valoriser et accepter les différences et les points de vue d'autrui. Le savoir-vivre ensemble est un apprentissage : on enseigne et on apprend à vivre ensemble.

Le savoir-vivre ensemble dans le cadre scolaire est la relation qui se produit dans l'espace scolaire entre les divers membres de la communauté éducative : élèves, enseignants, directeurs, personnel administratif, parents d'élèves et personnel de soutien.

Dans ce contexte, les Normes de vivre ensemble servent à guider les comportements des différents acteurs qui font partie de la communauté éducative, par le biais de conventions qui définissent les comportements acceptés, attendus ou interdits, tout en établissant des critères et procédures formatifs pour traiter les conflits et les situations de violence. Elles ont pour principes recteurs les valeurs de respect, tolérance, solidarité, collaboration, justice et paix, dans le cadre des Droits de l'Homme et de ceux dérivés de la Convention sur les Droits des Enfants.

Sans aucun doute, la discipline est l'élément central du savoir-vivre ensemble à l'école ; celle-ci ne doit cependant pas être comprise comme une attitude d'obéissance et respect sans réflexion, mais plutôt comme le respect des rôles qui reviennent à chaque membre de la communauté éducative. La discipline ne doit donc pas être vue exclusivement par rapport aux élèves, mais aussi par rapport aux adultes qui font partie de la communauté éducative, les enseignants, les parents, les tuteurs et les directeurs. Chaque membre a des responsabilités à accomplir et doit rendre des comptes pour atteindre un objectif commun.

Selon le profil de l'élève du Lycée Franco-Péruvien, on encourage la réflexion individuelle et collective des expériences quotidiennes de l'élève, qui doit apprendre que les comportements qui ne s'ajustent pas aux règles de savoir-vivre ensemble portent atteinte aux autres. Par conséquent, une sanction et une réparation justes sont nécessaires pour un savoir-vivre ensemble approprié à l'école.

Le Lycée est un lieu où vivent ensemble des personnes de différents âges, provenances et formes de comprendre la vie. Les adultes ont une responsabilité centrale, car ils constituent des modèles pour les enfants et les adolescents. Les élèves, puisque ce sont des personnes en processus formatif, observent et imitent les comportements dans les relations entre adultes, la résolution des conflits et la gestion des émotions.

Dans l'espace scolaire, le savoir-vivre ensemble est enseigné, appris et reflété dans les différents espaces formatifs (en classe, dans les couloirs et les patios, pendant les actes institutionnels, à la bibliothèque, entre autres) ; dans les instruments de gestion (le Projet Éducatif Institutionnel, les règlements de savoir-vivre ensemble, les Plans Stratégiques) ; et les espaces de participation (Conseil d'École, Conseil d'Établissement, réunions avec les parents

Les élèves, ensemble, ont le devoir de connaître et respecter les normes de savoir-vivre ensemble et de discipline établies au Lycée. Cependant, **tous** les membres de la communauté éducative doivent suivre des normes élémentaires de respect mutuel et de solidarité réciproque ; cela implique la reconnaissance et le respect de la diversité, la capacité des gens à se comprendre, à valoriser et accepter les différences et les points de vue d'autrui.

1.1. FONDEMENTS NORMATIFS

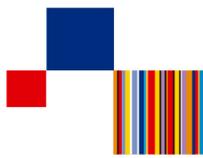
A. Application de la Loi N° 29719

Selon le Règlement de la Loi N°29719, Loi qui encourage le savoir-vivre ensemble sans violence dans les institutions éducatives, le savoir-vivre ensemble est « l'ensemble de relations interpersonnelles qui s'opèrent entre les membres de la communauté éducative, caractérisées par le respect des droits d'autrui, l'acceptation des normes consensuelles et la solution pacifique des conflits, tout en favorisant un style de vie démocratique, éthique et la formation citoyenne des élèves. »

B. Normes Spécifiques

Le plan d'études de toute institution éducative comprend la formation intégrale des élèves, une formation démocratique qui encourage le respect inconditionnel des droits de l'homme, le plein exercice de la citoyenneté et le renforcement de l'état de droit, dans un milieu d'éducatif harmonieux, fiable, efficace, créatif et éthique. Nous prenons comme base la norme suivante pour atteindre ces objectifs :

- a. Constitution Politique du Pérou
- b. Loi des Établissements éducatifs privés N° 26549.
- c. Code des Enfants et des Adolescents, approuvé par la Loi N° 27337.
- d. Code de Protection et Défense du Consommateur, Loi N° 29571.
- e. Loi N° 29719 du 21 juin 2011, Loi qui encourage le savoir-vivre ensemble sans violence dans les Institutions éducatives.
- f. Décret suprême N° 042-2011-PCM du 07 mai 2011 sur l'obligation de tenir un Livre de réclamations dans les institutions éducatives.
- g. Règlement du Livre de réclamations approuvé par le Décret suprême N° 011-2011-PCM du 18 février 2011.
- h. Loi N° 28119 qui interdit l'accès des mineurs à des pages web à contenu pornographique et à toute forme de communication en réseau au contenu similaire.

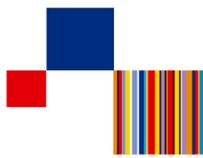


- i. Loi N° 29988, dénommée « Loi qui établit des mesures exceptionnelles pour le personnel enseignant administratif des institutions éducatives publiques et privées impliqué dans des délits de terrorisme, apologie du terrorisme, délit de violation de la liberté sexuelle et délits de trafic illicite de drogues », et qui créé le « Registre des personnes condamnées ou jugées pour le délit de terrorisme, apologie du terrorisme, délits de violation de la liberté sexuelle et délits de trafic illicite de drogues », qui modifie les articles 36 et 38 du Code pénal.
- j. Conception du Plan d'Études national de l'Éducation de base régulière approuvé par décision ministérielle R.M.0440-2008- ED.
- k. Décision ministérielle R.M. N° 0069-2008-ED, approbation de la directive « Normes pour l'inscription des enfants et jeunes handicapés dans les différents niveaux et modalités du système éducatif de l'éducation inclusive ».
- l. Loi N° 29783 sur la Sécurité et la Santé au Travail et son Règlement, approuvé par le Décret suprême N° 005-2012-TR.
- m. Loi N° 29694 qui protège les consommateurs des pratiques abusives dans le choix ou l'achat des manuels scolaires pour obtenir leur efficacité, modifiée par la Loi N° 29839 et son Règlement approuvé par le Décret suprême N° 015-2012-ED, du 28 septembre 2012.
- n. Décision ministérielle R.M. N° 0028-2013-ED datée du 25 janvier 2013 sur l'inscription et/ou la permanence de l'enfant en maternelle.
- o. Directives et Normes nationales pour la gestion des institutions éducatives, l'éducation de base et l'éducation technique-productive, émises tous les ans par le Ministère de l'Éducation.
- p. Dispositions du Ministère péruvien de l'Éducation.
- q. Dispositions du Régime de travail de l'activité privée.
- r. Loi sur les délits informatiques N° 30096 qui prévient et sanctionne les comportements illicites qui portent atteinte aux systèmes et données informatiques, commis au moyen de technologies de l'information ou de la communication.
- s. Loi N° 30037, loi qui sanctionne et prévient la violence dans les spectacles sportifs, du 17 mai 2013.

1.2. FONDEMENTS PÉDAGOGIQUES

En partant du principe que le savoir-vivre ensemble harmonieux à l'école favorise la qualité de l'apprentissage et le développement humain intégral, ce manuel définit le modèle de *savoir-vivre ensemble* au Lycée Franco-Péruvien, en cohérence avec son approche éducative qui a pour but offrir aux élèves un espace pour leur développement et apprentissage en interaction. Cet espace permet à l'élève d'agir en tant que citoyen actif et responsable dans sa communauté.

L'approche du plan d'études du Lycée Franco-Péruvien encourage chez les élèves la construction du savoir et le développement des capacités, valeurs et attitudes qui leur permettront d'apprendre tout le long de leur vie. Ces éléments sont travaillés dans les



Les valeurs que transmet le Lycée Franco-Péruvien, étant un Lycée privé en convention avec l'AEFE, correspondent aux valeurs de la République française et de la République péruvienne, où prédominent la défense des valeurs démocratiques de justice, la responsabilité, la laïcité, le respect, la tolérance, la liberté, l'autonomie et la solidarité. Ces valeurs permettent qu'à l'école la démocratie se développe comme une forme de vie dans laquelle sont encouragés la prise de décisions, la participation, la citoyenneté, le consensus et la dissension.

1.3. Espaces de communication scolaire

A. Organisation intérieure pour le savoir-vivre ensemble

Les actions pour le savoir-vivre ensemble au Lycée Franco-Péruvien répondent à cinq piliers :

- La réussite de chaque élève dans un environnement scolaire propice aux apprentissages
- L'égalité d'opportunités
- La stabilité, la cohésion et la mobilisation de l'équipe pédagogique, administrative et ouvrière
- Le suivi personnel de l'élève
- Les activités collectives

Le Lycée, dans la recherche de l'application de nouvelles actions pour réformer le savoir-vivre ensemble, encourage les innovations et les changements de manière simultanée dans les domaines de la pédagogie, de la vie scolaire, des ressources humaines, ainsi que les actions en faveur de la sécurité dans le total respect des normes de la Défense civile.

Organisation pédagogique

Dans le cadre de l'application des programmes officiels d'enseignement, le Lycée développe de manière particulière certains domaines qui contribuent au développement intégral de l'élève et à son bien-être à l'école, tels que :

En langues : Constitution de groupes de compétences et niveaux de langue, présentation aux certifications internationales, enseignement de trois langues avec la possibilité de spécialisation au lycée, introduction du cours de rédaction de textes en espagnol en classe de dernière année au lycée.

En histoire universelle : Présentation à l'examen oral d'histoire de l'art devant un jury, sur la base de la recherche personnelle des élèves de 2de.

Travail personnel encadré (TPE) : Travail de recherche en groupe pour les élèves de la classe de 1ère, encadrés par un groupe disciplinaire d'enseignants.

Accompagnement de l'élève

La réussite scolaire un des piliers de l'éducation au Lycée Franco-Péruvien repose sur la recherche permanente de l'égalité d'opportunités et par conséquent sur le succès scolaire. Dans ce domaine, le Lycée compte avec plusieurs dispositifs pédagogiques, psychologiques et médicaux pour accompagner les élèves dans leur scolarité et leur réussite scolaire. Les dispositifs se trouvent dans la section *annexes*.

Dispositifs d'accompagnement scolaire

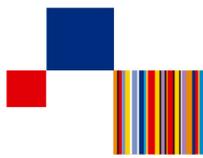
- a. Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) : est un plan coordonné d'actions conçu pour couvrir les besoins d'un élève lorsqu'il a des problèmes liés au domaine scolaire, c'est-à-dire qu'il ne maîtrise pas les connaissances et les compétences du socle commun du programme. Il est proposé en primaire et au collège. Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève.
- b. Le programme de soutien personnalisé (PAI/PAP) : permet de définir les adaptations nécessaires (aménagement d'horaires, dispenses de certaines activités, organisation des actions de soins, etc.). Il est rédigé en concertation avec l'équipe pédagogique, le directeur du niveau, le médecin traitant et le département de psychologie du Lycée qui veillent au respect de la confidentialité.
- c. Le programme (PPS) : permet de répondre aux besoins particuliers des élèves avec des incapacités physiques ou mentales, en combinant les mesures d'accompagnement décidées par l'autorité et le médecin traitant.

Aide personnalisée : Du primaire au lycée, les élèves présentant certaines difficultés ponctuelles dans les études travaillent en petits groupes avec un enseignant de la matière demandée.

Orientation professionnelle : Les élèves de la classe de 1ère travaillent pendant l'année scolaire l'accompagnement en orientation professionnelle et organisent, en compagnie d'un groupe d'enseignants, le forum des métiers dirigé aux élèves de 2de à la dernière année du lycée.

Division des groupes de travail : La classe se divise en deux groupes pour un meilleur accueil pédagogique dans les domaines des sciences, ce qui privilégie l'utilisation des laboratoires.

Lien entre la dernière année du primaire et la première année du secondaire : L'équipe d'enseignants des deux niveaux et les directeurs de niveau travaillent à des actions de passerelle entre les deux niveaux, où il est prévu que l'élève à la fin du primaire ait eu l'expérience de connaître la nouvelle dynamique du secondaire.



Lycée Franco Péruvien Colegio Franco Peruano

ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



Accueil spécial pour les élèves qui changent de niveau éducatif : L'équipe pédagogique travaille à l'accueil spécial qui se fait pour les élèves de la première année de secondaire et la première année de lycée. Cet accueil se fait avant l'arrivée officielle des élèves au Lycée, qui viennent accompagnés de leurs parents pour la présentation du nouveau niveau d'études. La présentation se termine avec un déjeuner de camaraderie avec tous les participants.

Il est important de signaler que les deux nouveaux niveaux d'études ont une rentrée échelonnée, situation qui se répète au niveau de maternelle, avec l'accueil de groupes de six élèves par jour dans la classe des enfants de 3 ans.

Activités extrascolaires :

ADCA Championnats sportifs : Le Lycée a constitué 14 équipes sportives en 4 disciplines sportives qui entraînent pendant l'année scolaire pour participer aux compétitions du réseau de lycées bilingues ADCA. Dans un effort de soutien au travail sportif, le Lycée participe financièrement en assumant le coût de l'uniforme des élèves. Chaque discipline dispose d'un entraîneur spécialisé et pendant les périodes de vacances scolaires, à certaines occasions, les élèves ont la possibilité de poursuivre leurs entraînements deux fois par semaine, pendant 3 heures en tout.

ADCA Culturel : Le Lycée participe à la présentation des expositions d'arts plastiques, de musique, de danse et de littérature organisées par le réseau de lycées bilingues ADCA.

Ateliers extrascolaires : Le Lycée organise, dans son plan annuel de travail, environ 50 ateliers extra-scolaires dans les domaines sportifs et culturels sous la modalité de la participation volontaire. Nous comptons actuellement avec une participation de 95 % en maternelle, 85 % en primaire et 30 % au lycée.

Groupe de musique : Les élèves du secondaire sont organisés en différents groupes de rock et au niveau institutionnel nous avons un groupe musical qui réunit un nombre important de ces élèves amateurs sous la direction du professeur de musique du Lycée.

Groupe de théâtre : Un professeur de français s'occupe de l'atelier de théâtre en langue française et le professeur de musique travaille avec les élèves dans la réalisation de comédies musicales.

Organisation d'activités institutionnelles :

Pour cette année scolaire, le Lycée dispose de plus de 40 projets institutionnels, tels que la semaine du livre et des arts, la semaine des sciences, la semaine de l'orientation, entre autres, qui réunissent le travail collectif des 4 niveaux éducatifs. Ces activités sont entièrement financées par le Lycée.

Les actions de solidarité dirigées par les élèves de dernière année de secondaire, orientées à soutenir l'ONG TECHO, et qui impliquent la collecte de fonds et la participation dans la campagne de construction de maisons préfabriquées dans des quartiers en situation de pauvreté extrême de la périphérie de Lima.

Gestion des ressources humaines :

Le recrutement de l'équipe d'enseignants, d'auxiliaires de normes éducatives, du personnel administratif est effectué par l'équipe de direction à travers un procédé transparent et diffusé parmi toute la communauté, sur la base d'un profil défini selon la Mission et la Vision du Lycée Franco-Péruvien.

Les équipes pédagogiques travaillent en synergie et ce travail est complété avec un plan de formation continue régional pour le personnel de chaque service, en fonction des besoins de formation.

L'ensemble du personnel jouit d'un dispositif spécifique de rémunération qui comprend le paiement des bénéfices établis par la loi. Dans le but de valoriser le travail du personnel sous contrat local, il existe l'avancement dans l'échelle sur la base du mérite qui donne un bonus de 3 à 6 mois d'avance annuellement dans la carrière dans la modalité de l'évaluation du rendement professionnel. Ce bénéfice est accordé au sein du débat d'une commission bipartite.

B. Actions pour le savoir-vivre ensemble

Atelier de compétences sociales :

Animé par le département de psychologie, il commence ses activités dans la classe de CP. Parmi les différents sujets traités, nous avons :

- Les rapports avec les camarades et le jeu avec les autres.
- Faire face à des insultes, ennuis ou plaisanteries.
- Coopérer dans le jeu ou dans l'étude.
- Comment s'adresser aux adultes.
- Commencer une conversation dans une nouvelle situation.
- Comment se mettre en relation avec le sexe opposé.
- La prise de décisions, surtout de celles liées à la construction de consensus.
- Communication assertive, négociation et résolution de conflits.
- Discussions interactives sur la gestion des émotions.

Prévention des comportements à risque : L'école doit veiller à ce que dans toutes les étapes de la scolarité, les élèves comprennent ce qu'est un comportement à risque. Le Lycée travaille avec un plan d'action sous la coordination du département de psychologie et l'infirmerie.

Parmi ses activités, il organise un atelier sur les drogues et la prévention des comportements à risque pour les élèves du secondaire. Cet atelier est organisé de manière conjointe avec le groupe ACCEPTA.

Pour les élèves de tout le secondaire, on organise des ateliers dirigés par le département de psychologie :

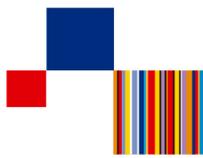
- Des conférences information pour les parents sur les styles d'éducation, styles communicatifs et étapes de développement et comportements à risque.
- Conseil aux parents et enseignants pour améliorer l'orientation des jeunes et des enfants, selon les diverses situations de la vie (deuil, etc.)
- Conseil aux élèves
- Des ateliers pour les élèves et des dynamiques en groupes sur la discrimination, par le biais du vidéo-forum, ensuite analyse et discussions sur le sujet.
- Création d'espaces sains qui encouragent l'intégration et qui occupent le temps libre.
- Adaptations du plan d'études pour des cas présentant des difficultés ou des manifestations d'un certain malaise émotionnel.

Espaces de prise de décisions :

Dans l'organisation interne du Lycée Franco-Péruvien on a instauré les espaces de dialogue démocratique suivants, où participe toute la communauté éducative : élèves, parents d'élèves, enseignants, personnel administratif, directeurs, membres du réseau institutionnel français, le président de l'association d'anciens élèves et personnalités de la société civile en qualité d'invités.

Les représentants des élèves, parents d'élèves et enseignants sont élus au suffrage universel annuel, à l'exception du Conseil de gestion dont l'élection se fait tous les deux ans. Ces espaces sont :

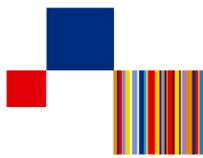
- Conseil d'école : Présidé par le Directeur du primaire, il est composé de parents et représentants des enseignants et émet une opinion sur tous les aspects qui intéressent à la vie de l'école.
- Conseil d'établissement : Présidé par le Proviseur, il est composé en parité par des représentants de l'administration, du personnel et des usagers (élèves et parents). Le Conseil joue un rôle essentiel dans le domaine de la pédagogie et de la vie scolaire. Il élabore le Règlement intérieur.
- Conseil de gestion: il est responsable de tous les actes ordinaires et extraordinaires visant à assurer l'existence, la sécurité et la continuité du bon fonctionnement de l'institution.
- Conseil de vie du lycée.
- Délégués des élèves du primaire, du secondaire et du lycée.



- Délégués des parents d'élèves du primaire, du secondaire et du lycée.

Espaces éducatifs :

- Heure de tutorat ou vie de classe : Le tuteur travaille avec les élèves les normes de la classe, en insistant sur la réflexion sur le besoin d'avoir des normes et sur des sujets liés à la citoyenneté et la démocratie. Les conversations sur le respect des droits et des devoirs liés aux situations de la vie quotidienne complètent les acquis des différentes matières du plan d'études.
- Moments de réflexion : L'enseignant, tuteur ou non, prend de ses heures de classe pour aborder un sujet dû au besoin de donner des indications, commenter des situations ou incidents importants de la vie de l'école ou un sujet social, qui ont une répercussion sur la formation intégrale des élèves. Ces moments de réflexion peuvent être liés ou non avec le contenu de la séance du plan d'études qui est traité à ce moment-là.
- Pendant les cours : Ils peuvent se présenter à n'importe quel moment de la séance, surtout pour insister sur le respect des normes de la vie de classe ou face à l'agissement d'un élève qui altère sa performance.
- Pendant les formations : L'enseignant accompagne les élèves dans le respect des normes de savoir-vivre ensemble. Les moments des formations ont lieu seulement le lundi à la première heure. Le premier lundi du mois, les élèves du primaire participent à la formation avec les élèves du secondaire et du lycée dans le patio du secondaire. Cet espace sert à communiquer tout type d'information d'intérêt de toute la communauté éducative, pour chanter les hymnes nationaux péruvien et français et, enfin, pour récompenser tous les élèves et/ou enseignants pour leur participation à des concours ou projets éducatifs.
- Pendant les spectacles : Les spectacles sont organisés en fonction du calendrier artistique et culturel de l'institution ainsi que celui des projets de classe. Ces activités sont généralement prévues en dehors de l'horaire de classe.
- Pendant la récréation : On applique la présence préventive sous la responsabilité des enseignants du primaire par rotations et des auxiliaires de normes éducatives qui facilitent le contrôle de soi et veillent à la sécurité des élèves, en proposant la possibilité de faire appel à l'autorité si c'est nécessaire. De la même manière, l'infirmière scolaire est toujours disponible et attentive à toute demande de l'élève.
- Pendant les arrivées et les départs : Le département des normes éducatives organise les moments d'arrivée et de départ des élèves et veille, avec le service de surveillance, à la sécurité de tous les élèves. Ces normes visent à s'étendre au-delà des portes du Lycée, afin de s'assurer que les élèves maintiendront dans la rue le respect des normes de savoir-vivre ensemble qu'ils ont au sein du



Lycée. La présence préventive aux portes et en face du Lycée a aussi pour but de détecter les personnes qui ont l'intention de menacer l'intégrité des élèves.

- En dehors du Lycée : Pendant toute activité éducative et/ou de loisir organisée par le Lycée, les élèves doivent respecter les normes établies dans le Lycée, tel qu'indiqué dans le Règlement intérieur.

II. COMITÉ DE SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE : ORGANISATION ET FONCTIONS

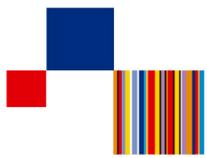
Le Comité de savoir-vivre ensemble est une équipe organisée chargée de planifier, coordonner et diriger les visions, politiques et abordages formatifs qui favoriseront la qualité des relations au sein de la communauté éducative. Il est composé de :

	Poste
1	Proviseur
2	Directrice nationale
3	Proviseur adjoint
4	Directeur de l'école primaire
5	Psychologue
6	Chef des normes éducatives
7	Infirmière
8	Coordinateurs de cycle au Primaire
9	Professeurs principaux au secondaire
10	Élèves et Vice-président du Conseil de vie du lycée
11	Élèves délégués de classe
12	Parents d'élèves délégués de classe

2.1 Fonctions :

A. du Comité :

- Concevoir le Plan de savoir-vivre ensemble en favorisant la qualité des relations au sein de la communauté éducative, en coordination avec les différents départements liés au travail formatif du Lycée Franco-Péruvien, tout en cherchant la cohérence et l'articulation entre elles.
- Coordonner, superviser et évaluer la mise en œuvre des actions formatives du Plan de savoir-vivre ensemble que les différents services et/ou départements réalisent.
- Encourager la participation de toute la communauté éducative en coordonnant des actions avec les différents services liés au travail formatif.
- Promouvoir la mise en place de normes de savoir-vivre ensemble au sein de la communauté éducative.

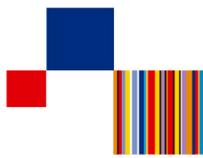


- Promouvoir le développement de capacités et attitudes au sein de la communauté éducative qui permettent un savoir-vivre ensemble, en mettant en valeur le profil, les attitudes et les valeurs du Lycée.
- Garantir l'application des procédures à suivre face à des problèmes de la vie ensemble.
- Avoir une représentation au Conseil Disciplinaire dans le cas de problèmes de vie scolaire.
- Superviser la mise à jour permanente du registre des cas de violence sur le Livre de Registre d'Incidents.
- Promouvoir la participation d'institutions locales, organisations non gouvernementales et professionnelles pour aider à la mise en œuvre du Plan de savoir-vivre ensemble.
- Résoudre en dernière instance et de manière concertée les controverses et conflits au sein de l'institution éducative.
- Contribuer à la supervision et mise en œuvre du Plan de savoir-vivre ensemble au sein de l'institution éducative, en coordination avec la Direction.
- Soutenir les actions de mise en œuvre et exécution du Plan de savoir-vivre ensemble
- au sein de l'institution éducative.
- Veiller à ce que l'application des procédures et mesures correctives indiquées dans le Règlement intérieur de l'institution éducative soit effectuée dans le cadre du présent manuel.

B. De la Direction :

- Garantir l'élaboration et mise en œuvre du Plan de savoir-vivre ensemble au sein de l'institution éducative.
- Superviser que les procédures et mesures correctives soient établies et exécutées.
- Soutenir les actions de l'équipe responsable du savoir-vivre ensemble dans l'institution.
- Communiquer et rendre des comptes sur les progrès et réussites du savoir-vivre ensemble aux parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative.
- Promouvoir le développement du Plan de savoir-vivre ensemble à l'école en dynamisant sa mise en œuvre et son application au sein de l'institution.
- Diriger l'équipe de savoir-vivre ensemble dans un climat d'écoute, respect, tolérance, dialogue et autonomie.
- Convoquer et présider les réunions de l'équipe de savoir-vivre ensemble.
- Organiser l'agenda de travail du Comité de savoir-vivre ensemble.
- Promouvoir, coordonner et superviser avec le Comité de savoir-vivre ensemble le travail articulé des différents départements ou services du Lycée liés au savoir-vivre ensemble.
- Promouvoir la formation et actualisation permanente des membres du Comité de savoir-vivre ensemble et l'actualisation du matériel bibliographique de consultation.
- Maintenir informée la communauté éducative sur les actions menées par le Comité.

C. Du personnel de Psychologie :



- Sensibiliser les membres de la communauté éducative (élèves, parents et enseignants) sur l'importance du savoir-vivre ensemble.
- Collaborer au processus d'inclusion du savoir-vivre ensemble dans les instruments de gestion de l'institution éducative (Règlement intérieur en coordination avec la Direction Nationale et le Comité de savoir-vivre ensemble).
- Contribuer à l'élaboration, mise en œuvre, exécution et évaluation du Plan de savoir-vivre ensemble de l'institution éducative en participant au diagnostic de la situation de savoir-vivre ensemble (entre élève-élève et enseignant-élève) et la conception, mise en œuvre, exécution et évaluation du Plan de prévention et intervention dans des situations qui portent atteinte au savoir-vivre ensemble (entre élève-élève et enseignant-élève).
- Avoir du matériel éducatif pertinent disponible pour la communauté éducative (élèves, professeurs et parents).

- Participer dans la mesure du possible à la mise en œuvre des programmes et projets que le Ministère de l'Éducation, en coordination avec les gouvernements régionaux, encourage pour renforcer le savoir-vivre ensemble dans les institutions éducatives.
- Coordonner avec les professeurs et tuteurs afin de guider leur action dans des cas de violence et harcèlement chez les élèves
- Promouvoir et participer aux réseaux d'interapprentissage et échange professionnel.
- Présenter le rapport de leurs actions professionnelles à l'instance supérieure correspondante et contribuer à l'élaboration du rapport de la mise en œuvre et exécution du Plan de savoir-vivre ensemble de l'institution éducative, en ce qui correspond au département de Psychologie.
- Être en communication permanente avec la Direction du Lycée, en l'informant des cas identifiés comme harcèlement scolaire et violence.

2.2 SERVICE CHARGÉ DE L'EXÉCUTION DU PLAN DE SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE : FONCTIONS

Ce service est géré par le département de psychologie, travaillant conjointement avec le département des normes éducatives, l'infirmerie, les enseignants ou professeurs principaux, les élèves, les parents d'élèves et les directeurs du Lycée Franco-Péruvien.

De même, il est chargé d'appliquer et mener les actions nécessaires au respect de ce plan de SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE. Son rôle principal est formatif et préventif, c'est l'un des piliers du processus éducatif qui cherche le développement intégral de l'élève.

L'objectif principal de toutes les actions est d'accompagner les élèves tout au long des étapes de leur développement dans la vie scolaire pour qu'ils atteignent leur potentiel et sachent faire face aux événements internes ou situations externes pouvant affecter leur développement et le savoir-vivre ensemble dans leur entourage.



La méthode d'apprentissage académique du Lycée et du travail dans ce service est la réflexion individuelle et collective qui se traduit par des actions dans la vie quotidienne des élèves au Lycée. Le modèle de savoir-vivre ensemble qui est vécu au Lycée assure des rapports respectueux entre les élèves et les enseignants, et entre les élèves eux-mêmes. Cela veut dire que l'élève apprend à évoluer dans un environnement juste, tolérant, solidaire et qui encourage l'autonomie. Dans cet espace démocratique, il n'y a pas de place pour l'impunité ni pour l'absence de reconnaissance d'autrui : les comportements corrects sont reconnus et les fautes sont sanctionnées selon leur importance et récidive.

L'élève du Lycée Franco-Péruvien doit être conscient dans la vie de tous les jours que les comportements qui ne s'ajustent pas aux normes de savoir-vivre ensemble établies portent atteinte à tous et que la sanction ainsi que la réparation sont nécessaires au bon fonctionnement et à l'interaction en société. L'élève doit apprendre que son comportement fait que le savoir-vivre ensemble dans sa salle de classe et à l'école favorise une meilleure qualité de vie pour tous les membres de la communauté éducative.

A. Formative

Elle collabore à la formation intégrale des élèves, encourage la pratique des valeurs démocratiques, le développement des compétences sociales et, surtout, l'apprentissage des normes et règles de savoir-vivre ensemble en société. Dès les premières années, l'enseignant et, dès la première année de primaire, le département de Psychologie, par le biais d'ateliers de compétences sociales, sous la forme d'ateliers interactifs sur la gestion des émotions, des cognitions froides et chaudes, entre autres, forme les élèves à connaître et mettre en pratique les normes de savoir-vivre ensemble, que, avec l'aide de tous les membres de la communauté éducative, ils construisent année après année. De cette façon, les élèves apprennent à respecter les normes puisqu'ils découvrent leur importance, et pas seulement parce qu'ils doivent les respecter.

Les normes qui se construisent en classe doivent être en harmonie avec les valeurs éthiques et les règles de savoir-vivre ensemble proposées dans le Règlement intérieur et dans le PEI ou projet d'établissement du Lycée Franco-Péruvien.

B. Préventive

Elle a une double dimension : elle est préventive parce qu'en créant un climat d'harmonie, fiable et sûr parmi les élèves, avec la présence des adultes, en particulier les enseignants et/ou tuteurs, elle crée un support de première ligne face à l'apparition de problèmes psychosociaux ou toute situation, intérieure ou extérieure, qui menace le développement optimal des élèves; et, parce que la présence rapprochée des enseignants, aussi bien dans la salle de classe qu'à l'extérieur, rappelle aux élèves qu'il y a un adulte à côté pour assurer le bien-être commun, en les persuadant d'éviter des transgressions aux normes de savoir-vivre ensemble.

De manière discrète, cela crée un environnement dans lequel les élèves se sentent sûrs et font appel à l'autorité ou au conseil d'un membre du département de psychologie, de l'infirmier ou des normes éducatives quand ils en ont besoin.

De même, elle est préventive parce qu'on planifie différents moments en coordination avec Psychologie et les professeurs pour organiser des ateliers dans lesquels on enseigne et pratique les concepts élémentaires des compétences sociales. Dans ces ateliers on donne des outils pour la gestion adéquate des situations scolaires quotidiennes.

C. Régulatrice

Elle régule les comportements au sein du Lycée. La reconnaissance du comportement approprié est aussi importante que la sanction. Il faut établir des récompenses et des encouragements pour les élèves qui contribuent à un bon savoir-vivre ensemble. Les manquements doivent avoir une sanction pédagogique, juste, opportune et réparatrice pour que les élèves apprennent à assumer la responsabilité de leurs actions et à établir les relations des relations harmonieuses. Les sanctions sont nécessaires pour éviter l'impunité et doivent avoir un sens réparateur et éducatif.

DEUXIÈME PARTIE

PROTOCOLE DE RÉOLUTION DES CONFLITS

Protocole de résolution des conflits

Dans toute situation où les gens vivent ensemble, il y aura différentes opinions, façons de penser et d'agir, croyances et manières de résoudre les problèmes, entre autres différences. C'est pourquoi une dispute peut survenir, laquelle, si elle n'est pas gérée de manière assertive au moment approprié, peut devenir un conflit entre pairs.

C'est à ces moments que le Département de Psychologie avec la Vie Scolaire s'occupent d'accueillir les élèves, s'ils présentent quelque problème. Ces départements font un suivi des élèves, selon le besoin.

On envisage deux niveaux d'intervention dans le travail effectué :

1. Prévention

Identification de cas : Cela fait référence à l'application de diverses stratégies pour identifier les élèves à risque. Les stratégies vont de l'observation à l'application de sondages et/ou des références des élèves, professeurs, parents d'élèves ou autre membre de la communauté éducative.

Élèves : Cela fait référence aux stratégies qui encouragent au sein de l'établissement un savoir-vivre ensemble approprié, comme établir des conventions essentielles de savoir-vivre ensemble, développer des compétences sociales et de communication, mener à bien des projets d'aide sociale, entre autres.

2. Intervention, traitement et suivi

Cela fait référence à toutes les actions effectuées principalement par le Département de Psychologie, en coordination avec le Département des Normes éducatives, pour apporter une aide aux élèves en cas de problèmes de savoir-vivre ensemble ; ces actions peuvent comprendre des entretiens avec les parents et les élèves, la médiation, les pratiques restauratrices, la dérivation à des spécialistes, entre autres.

III. Étapes du processus de résolution des conflits

1. Détection des cas de harcèlement ou violence chez les élèves : Par les signalements reçus, l'application de sondages et les observations on détecte s'il existe un cas de harcèlement au Lycée.
2. Investigation des cas référés : Après avoir recueilli l'information, on cherche à savoir qui sont les impliqués (victimes, agresseurs et témoins). Ensuite le département de Psychologie et la Vie Scolaire s'entretiennent avec les impliqués de forme individuelle pour connaître la perspective de chacun et comparer leurs versions.
3. Intervention avec les agresseurs, victimes et/ou témoins :
 - a) On analyse la gravité de l'incident et ses conséquences ; les autorités du Lycée décideront si l'un des impliqués devra recevoir une sanction conformément au Règlement intérieur du Lycée.

- b) Réunion avec les parents des élèves impliqués pour leur expliquer la situation et les informer des sanctions établies et les plans d'action à suivre pour résoudre la situation. Cette information est ensuite donnée aux élèves impliqués, en leur offrant un espace pour exprimer leurs sentiments et avis sur l'incident.
4. Suivi des élèves : On fait un suivi après une courte période de temps aux élèves qui ont été impliqués dans le harcèlement pour s'assurer que l'incident est résolu et qu'il ne se reproduira pas.
- 5.

IV. Glossaire des termes

Glossaire

Empathie

- Compétence cognitive et affective d'un sujet pour comprendre les états affectifs d'autrui.

Compétences sociales

- Ensemble de comportements nécessaires à l'interaction et à l'interrelation avec les autres de manière efficace et mutuellement satisfaisante.

Intelligence émotionnelle

- Compétence pour percevoir, assimiler, comprendre et réguler ses propres émotions et celles d'autrui en encourageant une croissance émotionnelle et intellectuelle qui guide notre façon de penser et notre comportement.

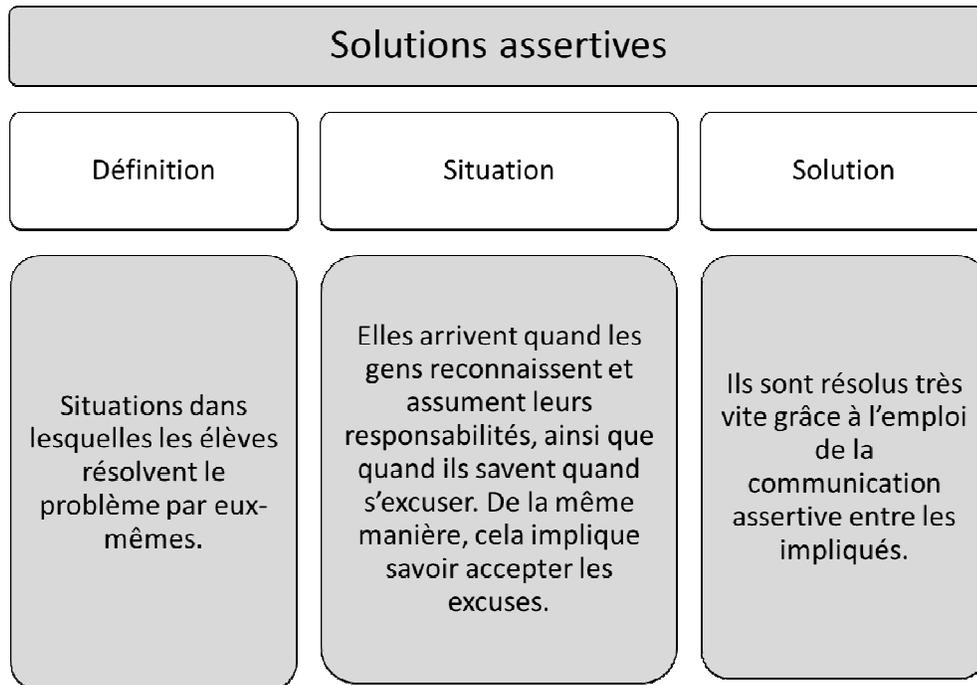
Communication assertive

- Réponse opportune, directe, honnête et mesurée qui respecte sa propre position et celle des autres.

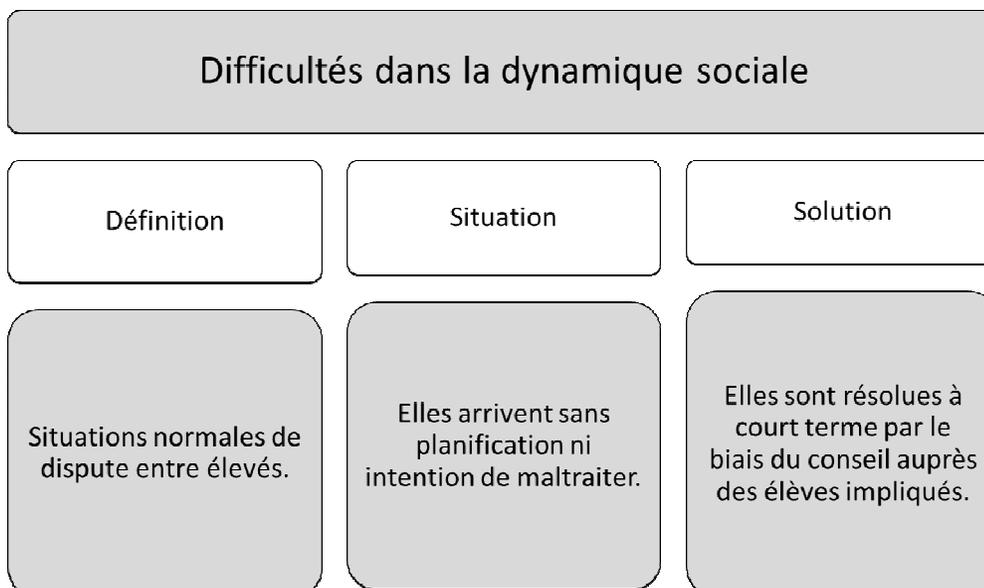
Protocole de résolution des conflits

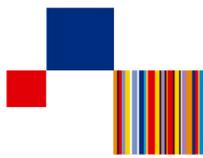
V. Niveaux d'interaction

a. Premier niveau



b. Deuxième niveau





Dispute scolaire		
Définition	Situation	Solution
Situation d'opposition entre deux personnes ou plus et qui a une durée moyenne.	Elles arrivent aussi sans planification ni intention de maltraiter.	Elle est résolue par le biais du travail conjoint entre les élèves, les parents, les professeurs, le département de psychologie et le bureau de Vie Scolaire.

d. Quatrième niveau

Harcèlement scolaire		
Définition	Situation	Solution
Mauvais traitement intentionnel et systématique d'une personne ou groupe de personnes envers une autre sur laquelle ils ont du pouvoir et la personne ne sait pas comment répondre ou se défendre.	Il peut être physique, psychologique et/ou cybernétique.	On met en pratique le protocole pour traiter le harcèlement scolaire.

Aspects à prendre en compte lors des interactions

Aspects à prendre en compte

Le Département de Psychologie s'occupe d'aider les élèves à développer les outils sociaux et émotionnels nécessaires à la gestion adéquate des difficultés auxquelles ils doivent faire face.

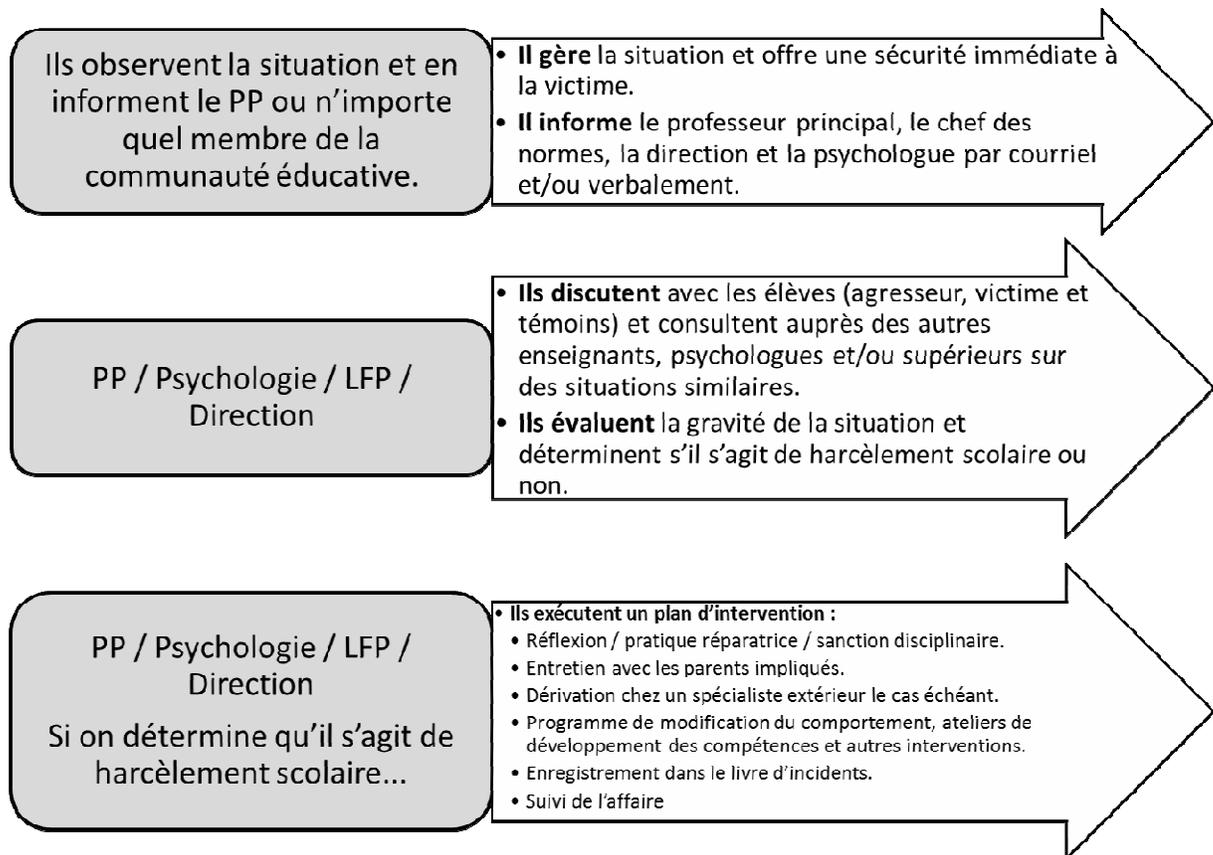
Ces outils sont liés à l'empathie, les compétences sociales, l'intelligence émotionnelle et la communication assertive.

Ils est important de signaler qu'une situation facile à résoudre peut s'aggraver s'il y a une intervention inadéquate de la part d'agents extérieurs au problème. Afin de l'éviter, il est recommandé de donner à l'élève un espace pour qu'il le résolve par lui-même.

TROISIÈME PARTIE

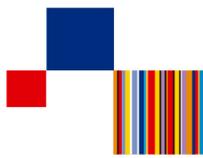
PROTOCOLE EN CAS DE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Schéma du Protocole d'intervention en cas de possible harcèlement scolaire : Procédures



INTRODUCTION

Dans le milieu scolaire, les élèves vivent ensemble quotidiennement : ils se connaissent, prennent des décisions, expriment leurs opinions, styles et personnalités, entre autres caractéristiques propres qui se différencient les unes des autres. Quand les élèves pratiquent et comprennent comment utiliser leurs compétences sociales, il peut y avoir des problèmes à partir des différences qu'ils retrouvent. Quand un problème d'interaction est géré sans contrôler les émotions ou sans avoir recours à un adulte pour du conseil, les élèves peuvent essayer de le résoudre avec de l'agressivité à la place du dialogue.



Si le problème continue de s'agrandir sans avoir trouvé une solution assertive, il peut provoquer que les élèves se traitent avec violence, physique ou verbale, car ils peuvent penser qu'en agissant ainsi la situation s'arrêtera.

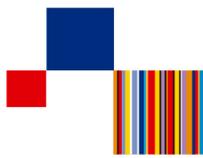
Aussi bien l'agression que la violence se trouvent comprises dans le harcèlement scolaire, mais pas toutes les agressions sont considérées du harcèlement scolaire. C'est-à-dire l'agression entre les élèves, même si elle doit être réglemantée et sanctionnée, est une réaction spontanée et peu appropriée face à une situation donnée. Alors que le harcèlement scolaire consiste à maltraiter de manière intentionnelle et systématique, par une personne ou groupe de personnes, une autre personne qui sent qu'elle ne peut pas se défendre.

Il est important de reconnaître ces différences, car de cela va dépendre quelle dynamique d'interaction sera utilisée pour déterminer le plan à suivre et les conséquences pour les impliqués.

VI. PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS DE POSSIBLE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Les procédures devront contribuer à un savoir-vivre ensemble au sein de l'institution éducative en garantissant l'égalité et le respect envers les élèves, en partant des principes suivants :

- a) Tout membre de la communauté éducative qui observe une situation impliquant un problème de savoir-vivre ensemble, sous responsabilité, doit effectuer les actions suivantes :
 - Contenir la situation et offrir une sécurité immédiate à la victime.
 - Informer le professeur principal, le conseiller principal d'éducation ou chef des normes éducatives, la Direction et/ou le Département de Psychologie (l'équipe responsable) par courriel et/ou verbalement sur le cas observé.
- b) L'équipe responsable enquêtera et évaluera la gravité de la situation et adoptera immédiatement les mesures nécessaires pour stopper les cas de violence et harcèlement entre élèves.
- c) On convoquera la Commission de savoir-vivre ensemble afin de déterminer s'il s'agit réellement d'un cas de harcèlement ou non.
- d) L'équipe responsable du savoir-vivre ensemble convoquera après avoir enquêté sur les faits les parents d'élèves ou tuteurs des élèves victimes, agresseurs et spectateurs pour les informer des faits et adopter les mesures de protection et correction.
- e) Les parents d'élèves ou tuteurs des élèves victimes, agresseurs et spectateurs assumeront les responsabilités et engagements pour contribuer au savoir-vivre ensemble au sein de l'institution éducative.
- f) C'est la responsabilité des autorités éducatives adopter les mesures de protection pour maintenir la réserve et la confidentialité concernant l'identité et l'image des élèves victimes, agresseurs et spectateurs.



- g) L'équipe responsable du savoir-vivre ensemble fera le suivi des mesures de protection, des mesures correctives et des engagements adoptés par les parents d'élèves et les élèves victimes, agresseurs et spectateurs.
- h) L'équipe responsable du savoir-vivre ensemble, en coordination avec le Directeur, accompagnera les familles des élèves victimes, agresseurs en demandant des rapports aux institutions participant à la prise en charge spécialisée.
- i) La personne responsable enregistrera le fait sur le Livre d'incidents en gardant la réserve respective (voir diagramme des procédures).

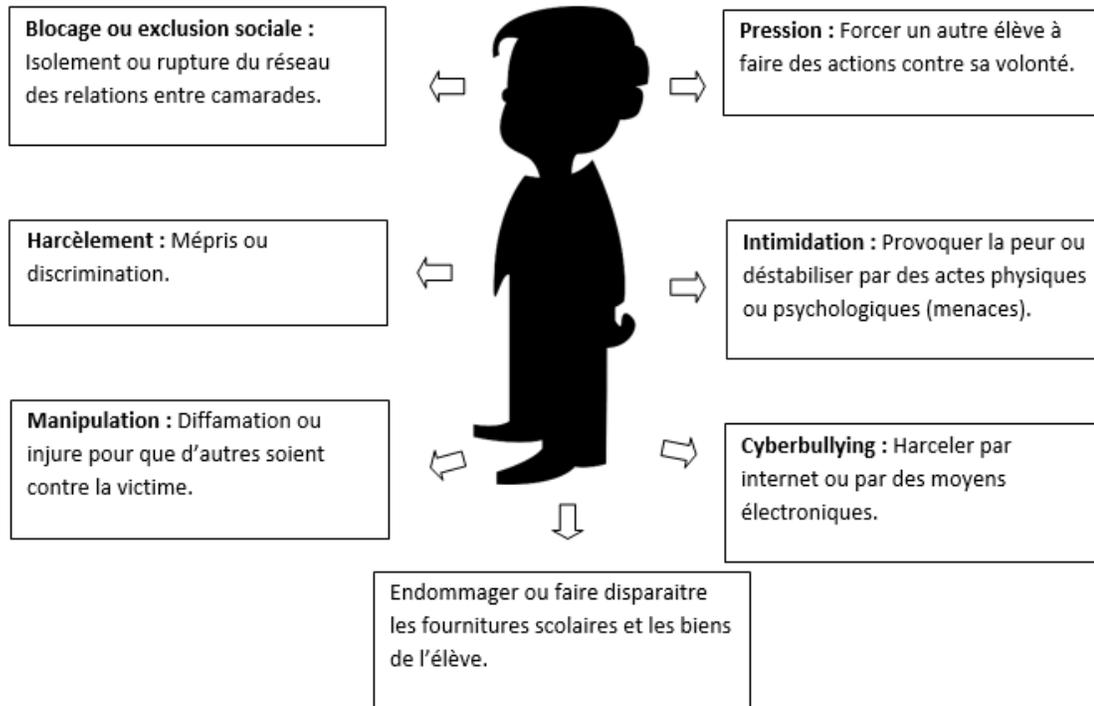
VII. CRITÈRES POUR DÉTERMINER LA CONFIGURATION DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

a. FORMES DE MAUVAIS TRAITEMENT ENTRE CAMARADES

1. Blocage ou exclusion sociale : Isolement ou rupture du réseau des relations entre camarades.
2. Harcèlement : Mépris ou discrimination.
3. Manipulation : Diffamation ou injure pour que d'autres soient contre la victime.
4. Pression : Forcer un autre élève à faire des actions contre sa volonté.
5. Intimidation : Provoquer la peur ou déstabiliser par des actes physiques ou psychologiques (menaces).
6. Cyberbullying : Harceler par internet ou par des moyens électroniques.
7. Endommager ou faire disparaître les fournitures scolaires et les biens de l'élève.



FORMES DE MAUVAIS TRAITEMENT ENTRE CAMARADES



b. Critères pour identifier le harcèlement scolaire

Pour être considéré du harcèlement entre camarades, le mauvais traitement doit être :

1. Systématique : fréquent et récurrent.
2. Il cherche à porter atteinte et soumettre la victime intentionnellement.
3. Injuste (il y a un déséquilibre de forces), un abus de pouvoir et des conditions différentes.
4. Il revendique socialement le pouvoir face aux autres (les spectateurs).
5. Il provoque des souffrances et une incapacité à se défendre chez la victime.
6. L'agresseur ou les agresseurs justifient l'agression en donnant des versions minimisant le fait et leur responsabilité.
7. Se fait avec l'indifférence ou complicité des autres par peur ou lâcheté, ils peuvent ressentir de la culpabilité.
8. Se fait dans le dos des enseignants ou des adultes.
9. Il est centré sur la victime sans ressources pour se défendre.
10. Il fait suite à la soumission de la victime et provoque l'exclusion sociale.
11. Il fait que la victime ait des difficultés à exprimer son malaise.

Critères pour identifier le harcèlement scolaire

